

Membres en exercice : 29

Membres présents : 25

Membres votants : 28

Le 4 avril 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 mars 2023. Publication de la convocation le : 30 mars 2023

Etaients présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR,

Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA présente de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à Mme Monique KERAVEC pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054

M. Pierre-Marie BOSSER présent de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054

Etaients absents :

M. Thierry MARTIN

Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Armelle BRARD

Mme Sandrine URVOIS a donné procuration à M. Tony VORMS

Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 11 AVR. 2023

Date de publication : 11 AVR. 2023

Délibération n° 2023-032 : Budget principal – budget primitif 2023

Rapporteur : M. Georges CASTEL

Rappel : en application du principe budgétaire de prudence, le budget est élaboré en prenant en compte uniquement les recettes certaines à la date de son élaboration.

**I. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

a) Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022	BP 2023	Variation
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 314 500,00 €	1 640 524,37 €	25%
Chapitre 012	Charges de personnel	1 920 000,00 €	1 956 100,00 €	2%
Chapitre 014	Atténuation de produits	10 000,00 €	10 000,00 €	0%
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	324 500,00 €	335 000,00 €	3%
Chapitre 66	Charges financières	86 035,20 €	77 925,63 €	-9%
Ligne 023	Virement à la section d'investissement	500 000,00 €	500 000,00 €	0%
Chapitre 042	Dotations aux amortissements	239 602,59 €	320 000,00 €	34%
Chap 67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €	0%
Chapitre 68	Dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants	10 000,00 €	10 000,00 €	0%
<b>TOTAL</b>		<b>4 409 637,79 €</b>	<b>4 854 550,00 €</b>	<b>10%</b>

### **Chapitre 011 : Charges à caractère général : faits significatifs**

- Coûts électricité (+ 141 %), gaz (+ 407%), inflation (alimentation, papier, carburants, etc) : augmentation générale des dépenses
- Reconduction des festivités de fin d'année et animations estivales,
- Transport des enfants aux activités scolaires,

### **Chapitre 012 : Charges de personnel : faits significatifs**

- Hausse du point d'indice de 3.5% en année pleine ;
- Prise en compte d'une nouvelle potentielle hausse du point d'indice ;
- Autre personnel extérieur : agents intérim CDG, cheffe de projet PVD, chargée de communication
- Nombre de postes au budget 2023 : 43 (41,65 Equivalents temps plein)
- Nombre d'agents en poste : 43 (titulaires, stagiaires, contractuels, intérim CDG) + 2 agents en disponibilité.
- Personnel titulaire (charges patronales correspondantes comprises) : 1 407 000 €
- Personnel contractuel (charges patronales correspondantes comprises) : 300 000 €
- Au regard des départs réalisés ou à venir, recrutement à court terme de contractuels (réorganisation, stabilisation des organisations et des effectifs) ;
- Assurance du personnel : 65 000 €
- Versement au Centre National d'Action Sociale.

### **Mouvements de personnel en 2022 / 2023 :**

- Arrivée d'une nouvelle Directrice Générale des Services ;
- Recrutement ou prolongation de 9 agents contractuels :
  - o recrutement direct : 6 agents au service technique (renfort dans l'attente de réorganisation, remplacements maladie), 1 agent au service scolaire / périscolaire ;
  - o via le service intérim du Centre de Gestion du Finistère (3 agents au service administratif) :
- 3 nominations stagiaires de la Fonction Publique Territoriale (3 au 1<sup>er</sup> janvier 2023) ;
- 3 titularisations (2 courant 2022 et 1 au 1<sup>er</sup> janvier 2023) ;
- Prolongation des 2 disponibilités ;
- 4 départs en retraite (2 courant 2022 et 2 au 1<sup>er</sup> janvier 2023) ;
- Poste de cheffe de projet « Petites Villes de Demain » en année pleine : recrutement par la Communauté de Communes, poste financé par subventions à hauteur de 75% et participation des communes d'Audierne et Plouhinec pour moitié chacune des 25% restant, soit 12.5% pour la Commune d'Audierne ;
  - Recrutement d'une chargée de communication à mi-temps à compter de début septembre (emploi partagé avec la Communauté de Communes Cap Sizun Pointe du Raz) ;
  - Renouvellement d'une mission d'archiviste pendant 5 mois ;

**Perspectives 2023 :**

- Etudes suite aux mouvements de personnel opérés et à venir (1 départ en retraite en 2023), réorganisation des services scolaire périscolaire et entretien, aménagement de Pierre Le Lec sur 1 niveau pour réaliser des gains d'énergies et de temps ;
- Recrutement d'un profil type « conducteur de travaux » ;
- Recrutement d'un emploi de médiation et animation culturelle ;
- Poursuite de la mission archivage par contrat ;
- Etude sur la protection sociale complémentaire, sous réserve des résultats de la consultation lancée par le CDG ;

**Chapitre 65 : Charges de gestion courante – faits significatifs :**

- Hausse du point d'indice de 3.5% en année pleine ;
- Prise en compte d'une nouvelle potentielle hausse du point d'indice ;
- Subventions de fonctionnement aux associations : 120 000 € (budget primitif 2022 : 130 000 €)
- Subvention au CCAS : 30 000 €

**Chapitre 66 : charges financières – faits significatifs :**

- intérêts des emprunts : 70 000 € ;
- charges financières liées au projet Intracting : 3 000 €

**Ligne 023 :** Virement à la section d'investissement : **500 000 €** (500 000 € au BP 2022)

**Chapitre 042 :** Dotation aux amortissements : **320 000 €** (année 2023 + rattrapage d'une partie de 2022 selon calcul M57 « au prorata »)

**Conclusion : Autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement : 820 000 €** (739 602,59 € au budget primitif 2022)

b) Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022	BP 2023	Variation
Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté		200 000,00 €	
Chapitre 013	Atténuation de charges	45 000,00 €	50 000,00 €	11%
Chapitre 042	Immobilisations corporelles - travaux faits en régie		68 270,00 €	
Chapitre 70	Produits des services	151 000,00 €	162 000,00 €	7%
Chapitre 73	Impôts et taxes	148 500,00 €	150 780,00 €	2%
Chapitre 731	Impositions directes	2 640 000,00 €	2 830 000,00 €	7%
Chapitre 74	Dotations, subventions, participations	1 419 348,20 €	1 371 500,00 €	-3%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	5 500,00 €	22 000,00 €	300%
Chapitre 76	Produits financiers	289,59 €	- €	-100%
Chapitre 77	Produits exceptionnels	- €	- €	
<b>TOTAL</b>		<b>4 409 637,79 €</b>	<b>4 854 550,00 €</b>	<b>10%</b>

**Eléments significatifs :**

**Chapitre 002 :** report d'une partie de l'excédent de fonctionnement, au regard de l'incertitude des coûts de dépenses de fonctionnement

**Chapitre 013 :** Remboursements par l'assurance du personnel : **50 000 €** (45 000 € au budget primitif 2022)

**Chapitre 042 :** comptabilisation des travaux prévisionnels d'investissement faits en régie (agents communaux)

**Chapitre 70 :** Produit des services : **162 000 €**, dont :

Redevance d'occupation du domaine public : 53 000 €

Droits de stationnement (borne de camping-cars) : 10 000 €

Redevances des services périscolaires (garderies, cantines) : 50 000 €

Mises à disposition du personnel : Budget annexe du Port d'Esquibien (agents d'entretien, agents techniques, administratifs) : 30 000 € et La Poste (Esquibien) : 12 000 €

**Chapitre 73** : Impôts et taxes : **150 780 €**

**Chapitre 731** : Impositions directes : **2 830 000 €**

**L'attribution de compensation** versée par la communauté de communes du Cap-Sizun-Pointe-du-Raz est inchangée (aucun nouveau transfert de compétence n'est prévu en 2023).

L'attribution de compensation est inscrite pour un montant de **78 780 €** (78 780 € au budget primitif 2022)

**La dotation de solidarité communautaire** et la répartition de la dotation du fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales seront définies par la communauté de communes en cours d'année 2023 en application des instructions de l'Etat.

**Le versement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales** est inscrit pour un montant de **70 000 €** (budget primitif 2022 : 65 000 €)

Le produit des **taxes additionnelles aux droits de mutations et à la taxe de publicité foncière** est inscrit pour un montant de **280 000 €** (Budget primitif 2022 : 280 000 €)

**Chapitre 74** : Dotations, subventions, participations : **1 371 500,00 €** dont :

- Dotations : 1 315 000 € (1 390 000 € au BP 2022)
- Dotation « filet de sécurité » : 40 000 €
- Dotation pour la gestion des cartes nationales d'identité et des passeports : **11 000 €**

**Chapitre 75** : Revenus des immeubles (loyers) et autres produits : **22 000 €**

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) Dépenses d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022	BP 2023	Variation
Chap 040	Autres immobilisations corporelles (travaux régie)		68 270,00 €	
Chap 10	Taxe aménagement		6 100,00 €	
Chap 13	Subvention d'investissement		105 000,00 €	
Chapitres 20, 204, 21, 23	Immobilisations	4 383 308,36 €	3 948 973,70 €	-10%
Chapitre 16	Emprunts	470 440,75 €	455 651,14 €	-3%
Ligne 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €		
<b>TOTAL</b>		<b>4 853 749,11 €</b>	<b>4 583 994,84 €</b>	<b>-6%</b>

**Chapitre 040** : prévisionnel de travaux réalisés en régie (68 270 €)

**Chapitre 10** : versement à la Communauté de Communes de 10% de la taxe d'aménagement (part 2022 et prévisionnel 2023)

**Chapitre 13** : prise en compte du remboursement à venir de l'avance de 105 000 € versée par la Région à la Commune pour le projet de restructuration du Port d'Esquibien

**Chapitres 20, 21 et 23** : Immobilisations : 3 948 973,70 €

Études, travaux, acquisitions de terrains, acquisition de matériels et mobiliers (détails dans le tableau joint en annexe). **Budget primitif 2022 : 4 383 308,36 €**

**Chapitre 16** : remboursement du capital des emprunts : **455 651,14 €** (budget primitif 2022 : 470 440,75 €)

b) Recettes d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022	BP 2023	Variation
Ligne 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 190 090,21 €	849 704,67 €	-29%
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	500 000,00 €	500 000,00 €	0%
Chapitre 024	Produits de cession d'immo		- €	
Chapitre 040	Amortissement des immobilisations	239 602,59 €	320 000,00 €	34%
Chapitre 10	FCTVA	296 079,97 €	200 000,00 €	-32%
Chapitre 10	Taxe aménagement	25 000,00 €	25 000,00 €	0%
Chapitre 10	Excédents de fonctionnement capitalisés	908 730,90 €	899 721,69 €	-1%
Chapitre 13	Subventions d'investissement	629 811,00 €	1 365 103,45 €	117%
Chapitre 16	Emprunts	1 064 434,44 €	424 465,03 €	-60%
<b>TOTAL</b>		<b>4 853 749,11 €</b>	<b>4 583 994,84 €</b>	<b>-6%</b>

Ligne 001 : Solde d'investissement reporté : **849 704,67 €**

Chapitre 021 : Virement prévisionnel de la section de fonctionnement : **500 000 €**

Chapitre 040 : Amortissement des immobilisations : **320 000,00 €**

Compte 10222 : FCTVA : **200 000 €**

Compte 10226 : Taxe d'aménagement : **25 000 €**

Compte 1068 : Excédent - Résultat du compte administratif 2022 affecté : **899 721,69 €**

**ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2022**

Dépenses :

Opération	Compte	Nom de l'opération	Restes à réaliser au 31/12/22 Montant TTC
117	21318	Cinéma	8 666,23
117	2313	Cinéma	692 989,03
155	215731	Acquisition de matériel roulant	97 200,00
160	21758	Ecole P. Le Lec	63 554,68
162	2031	Travaux d'aménagement du littoral	8 160,00
162	2312	Travaux d'aménagement du littoral	14 070,00
19	2031	Travaux de voies & réseaux	51 470,64
19	2041582	Travaux de voies & réseaux	34 913,00
19	21538	Travaux de voies & réseaux	10 184,40
19	2315	Travaux de voies & réseaux	1 080,00
19	2318	Travaux de voies & réseaux	173 761,30
195	2031	Réhabilitation du Mât Fenoux	20 563,68
199	2031	Travaux églises	16 800,00
201	21318	Centre technique municipal	2 634,00
211	21318	Ancien collège Saint-Joseph	52 499,60
213	21838	Matériel informatique	16 740,96
30	2111	Acquisition de terrains	2 190,00
4113	202	Révision du PLU 2021	2 580,00
4113	2031	Révision du PLU 2021	1 260,00
4131	2315	Enfouissement des réseaux	511,29
4142	2031	Travaux bâtiments communaux	19 245,79
4142	21318	Travaux bâtiments communaux	10 576,35
4143	2158	Signalétique générale	6 842,72
4144	2318	Liaisons douces	4 200,00
66	21838	Acquisition de matériel et mobilier divers	6 034,39
70	2318	Rue Marcellin Berthelot	294 327,10
<b>Total</b>			<b>1 613 055,16 €</b>

Recettes :

Compte	Nom de l'opération	Objet	Restes à réaliser au 31/12/2022 Montant TTC
1322	Cinéma	Région Bretagne - Arrêté du président du conseil régional de Bretagne du 26/03/2020	89 380,00 €
13462	Cinéma	DSIL 2021 - Arrêté du préfet de la Région Bretagne du 21/05/2021	59 500,00 €
13462	Cinéma	DSIL 2021 - Arrêté du préfet de la Région Bretagne du 11/08/2021	17 571,00 €
1328	Cinéma - Centre national du cinéma - compte de soutien	Centre national du cinéma - compte de soutien (10/11/2021)	131 271,00 €
1328	Cinéma - Centre national du cinéma - Aide sélective	Centre national du cinéma - Aide sélective (10/11/2021)	60 000,00 €
13462	Cinéma	DSIL 2022 - Arrêté du préfet de la Région Bretagne du 05/07/2022	100 000,00 €
1331	Parc informatique des écoles	DETR 2021 Arrêté du préfet du Finistère du 09/03/2021	3 500,00 €
13462	Parc informatique des écoles	Socle numérique - convention du 21/06/2021	14 095,00 €
1321	Musée maritime	DSIL 2020 - Arrêté de la préfète de la Région Bretagne du 19/10/2020	58 025,00 €
1321	Etude rénovation énergétique des bâtiments communaux	DSIL 2020 - Arrêté de la préfète de la Région Bretagne du 19/10/2020	8 382,50 €
1321	Liaisons douces	DSIL 2020 - Arrêté de la préfète de la Région Bretagne du 19/10/2020	70 000,00 €
1323	Culée de la passerelle des Capucins	Pacte Finistère 2030 - arrêté du 5/12/2022	25 000,00 €
1328	Mât Fénoux et culée de la passerelle des Capucins	Mission Bern - Loto du Patrimoine	141 000,00 €
13462	Plan guide Place du Général de Gaulle	Banque des territoires	24 958,00 €
13462	Etude de programmation des besoins en bâtiments scolaires	Banque des territoires	19 013,00 €
<b>Total</b>			<b>821 695,50 €</b>

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats et restes à réaliser de l'exercice 2022, les propositions budgétaires pour l'exercice 2023,

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 13 mars 2023,

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 23 mars 2023,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 9 voix contre, décide :

Article unique : d'adopter le budget primitif 2023 du budget principal de la commune d'Audierne, par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes ci-après :

- Section de fonctionnement : 4 854 550,00 € ;

- Section d'investissement : 4 583 994,84 €

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS